

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON**  
**JEUDI 20 MARS 2014**  
**A 20 H 30**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le [Jeudi 20 MARS 2014 à 20 H 30](#) à la Mairie de GRON.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 14 mars 2013

**ORDRE DU JOUR**

Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2013.

**1 – COMMANDE PUBLIQUE**

**Service Ados**

N° 2014/03/01 - Adhésion et participations aux activités

N° 2014/03/02 - Conventions séjours d'été

**Accueil Loisirs Sans Hébergement**

N° 2014/03/03 - Conventions séjours d'été

**Piscine municipale de SENS**

N° 2014/03/04 - Convention avec la Ville de SENS

**GRDF**

N° 2014/03/05 - Convention d'hébergement des équipements de télérelève

**3 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

**Tableau de classement de la voirie communale :**

N° 2014/03/06 – Mise à jour au 31 décembre 2013

**Commerces**

N° 2014/03/07 - Loyer cabinet d'infirmières au 1<sup>er</sup> avril 2014

N° 2014/03/08 - Renouvellement du bail bureau de tabac

**Acquisitions foncières**

N° 2014/03/09 – Acquisition de terrain – Grande Rue

N° 2014/03/10 - Acquisition de terrain – Grande Rue

N° 2014/03/11 - Acquisition de terrain – Rue du Bordiot

#### **4 – FONCTION PUBLIQUE**

##### **FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France)**

N° 2014/03/12 – 2014/03/13 – 2014/03/14 – Conventions formation BAFA

##### **Services ALSH et Ados**

N°2014/03/15 - Rémunération des saisonniers

#### **7 – FINANCES LOCALES**

##### **Taux d'imposition 2014**

2014/03/16 - Vote des taux d'imposition 2014

##### **Comptes administratifs 2013**

2014/03/17 - Budget Principal : adoption du Compte Administratif

2014/03/18 - Budget du service de l'eau : adoption du Compte Administratif

2014/03/19 - Budget du service assainissement : adoption du Compte Administratif

##### **Compte de gestion 2013**

2014/03/20 - Budget Principal : approbation du Compte de Gestion

2014/03/21 - Budget du service de l'eau : approbation du Compte de Gestion

2014/03/22 - Budget du service assainissement : approbation du Compte de Gestion

##### **Affectation des résultats**

2014/03/23 - Budget Principal : affectation des résultats

2014/03/24 - Budget du service de l'eau : affectation des résultats

2014/03/25 - Budget du service assainissement : affectation des résultats

##### **Vote des Budgets Primitifs**

2014/03/26 - Vote du Budget Principal

2014/03/27 - Vote du Budget du service de l'eau

2014/03/28 - Vote du Budget du service d'assainissement

##### **Ecole Maternelle**

2014/03/29 - Travaux de rénovation : demande de subvention (DETR)

##### **Pôle d'Activités – Aménagement d'une placette**

2014/03/30 - Demande de subvention (Conseil Général de l'Yonne)

#### **8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ASSOCIATION FONCIERE DE GRON**

##### **Association Foncière de GRON**

2014/03/31 – Dissolution de l'Association Foncière de GRON et incorporation des chemins d'exploitation dans la voirie communale

#### **INFORMATIONS DU MAIRE**

#### **AFFAIRES DIVERSES**

## QUESTIONS ORALES

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MARS 2014 à 20 H 30

L'an deux mil quatorze le vingt mars

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 mars 2014 sous la présidence de Monsieur Gilles MILLES, Maire.

**Sont présents** : Gilles MILLES, Maire, René VIRATELLE, Jean-Paul ROUX, Danielle GREGOIRE, Adjoints, Christian DELHOUME, Françoise HUYSMAN, Stéphane PERENNES, Éric BIRON, Dominique PAVAT, Marie-Pierre PODGORNIAK Conseillers.

**Absents excusés** : Olivier LELARGE (pouvoir à Stéphane PERENNES), Alain CHAPLY (pouvoir à Eric BIRON),

**Absent** : Philippe LAGOGUE,

**Secrétaire de séance** : Eric BIRON

Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2013.

#### 1 – COMMANDE PUBLIQUE

##### Service Ados

##### N° 2014/03/01 - Adhésion et participations aux activités

Le Maire informe le Conseil qu'un programme des activités du Service Jeunes est mis en place pour les vacances.

Certaines activités ou sorties sont payantes telles que :

- Karting, acrobanches, parcs à thème, moto-cross, paintball, mini-camps, Grand Rex, Mer de Sable, stages, base de loisirs, Aquaboulevard, quad, canoë, voile...

Le Conseil Municipal fixe les tarifs comme suit :

- moins de 15 € : aucune participation de la commune ; (le coût réel des entrées est réclamé aux familles) ;

- de 15 € à 40 € : participation de la commune à hauteur de 50% ;

- au-delà de 40 € : participation de la commune à hauteur de 75% ;

La cotisation annuelle 2014 est fixée à 1 euro.

##### N° 2014/03/02 - Conventions séjours d'été

Le Maire expose au Conseil que la Commission Enfance Jeunesse s'est réunie le 18 mars afin d'étudier les séjours de vacances d'été pour le mois de juillet :

- 3 jours et 2 nuits : du 15 au 17 juillet 2014 en demi-pension au circuit Made in Kart de Joigny. Le montant du séjour (10 jeunes + 2 adultes) karting/paint-ball est de **1968 €**.

- 2<sup>ème</sup> camp du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août 2014 à la base de loisirs d'Auxonne avec la Ligue de l'Enseignement.

Le montant du séjour (10 jeunes + 2 adultes) est de **787.60 €**.

Le Conseil autorise le Maire à signer les devis avec les différentes structures pour un montant global de **2 755.60 €**.

## Accueil Loisirs Sans Hébergement

### N° 2014/03/03 - Conventions séjours d'été

Le Maire expose au Conseil que la Commission Enfance Jeunesse s'est réunie afin d'étudier le dossier des séjours de vacances du Centre de Loisirs pour le mois de juillet :

- La semaine du 07 juillet au 11 juillet 2014 en pension complète se déroulera à Mesnil Saint-père (10140) avec l'agence Odyssée Vacances.

Le montant du séjour (15 enfants de 6 à 8 ans + 3 adultes) est de **5130.00 €** comprenant les activités suivantes : 5 séances d'initiation au cirque et baignade à la piscine du centre.

- La semaine du 21 juillet au 25 juillet 2014 en pension complète se déroulera au Centre MAISON DES SALINES à la Trinité sur Mer avec les PEP 89.

Le montant du séjour (15 enfants de 8 à 12 ans + 3 adultes) est de **4 244.50 €** comprenant les activités suivantes : voile, pêche à pied, tour du golf en bateau.

Le Conseil autorise le Maire à signer les devis avec LES PEP 89 et Odyssée Vacances pour un montant global de **9 374.50 €**.

Afin que les participations dues par les parents soient réglées avant le départ des enfants, il convient d'en fixer le montant comme suit :

Quotient familial	2014
0 à 650	<b>55.00 €</b>
651 à 1082	<b>82.00 €</b>
1083 et +	<b>110.00 €</b>
Extérieurs	<b>165.00 €</b>

## Piscine municipale de SENS

### N° 2014/03/04 - Convention avec la Ville de SENS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention d'utilisation du Centre Nautique Pierre TOINOT à SENS.

L'utilisation de cet équipement sera facturée par la Commune de SENS à la Commune de GRON à raison de 78.50 € par créneau horaire avec intervention pédagogique et de 58.70 € par créneau horaire sans intervention pédagogique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2013/2014 avec la Ville de SENS.

## Gaz Réseau Distribution de France (GRDF)

### N° 2014/03/05 - Convention d'hébergement des équipements de télérelève

Le Maire donne lecture de la convention proposée par GRDF concernant l'hébergement d'équipements de télérelève sur la Commune de GRON.

Il s'agit d'implanter une antenne radio réceptrice en un point haut de la Commune.

Une redevance annuelle de 50 euros H.T. par site équipé, en contrepartie de l'hébergement serait versée à la Commune sur présentation d'une facture.

La convention serait conclue pour une durée de vingt ans (20 ans).

Le Conseil autorise GRDF à faire des tests techniques pour étudier la faisabilité du projet de télérelève des compteurs gaz, mais décide de reporter la signature de la convention

### 3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

#### Tableau de classement de la voirie communale

##### N° 2014/03/06 – Mise à jour au 31 décembre 2013

Le Maire rappelle que la mise à jour de la voirie communale a été effectuée par délibération au 31 décembre 2012. A cette date, le tableau de classement des voies communales fait apparaître une longueur de **30 215 m** et une surface de **139 506 m<sup>2</sup>**.

Au 31 décembre 2013, la mise à jour fait apparaître une longueur de **30 448 m** de voirie et une surface de **140 953 m<sup>2</sup>**.

Le tableau de classement de la voirie communale est mis à jour sur le fondement de la présente décision.

#### Commerces

##### N° 2014/03/07 - Loyer cabinet d'infirmières au 1<sup>er</sup> avril 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal que, comme le prévoyait le bail commercial du 28 mars 2012, il convient de réviser le montant du loyer concernant le cabinet des infirmières.

L'indexation est basée sur l'indice national du coût de la construction publiée par l'I.N.S.E.E. Il convient de prendre pour base le loyer initial (170 €), l'indice de départ (3<sup>ème</sup> trimestre 2011 : 1624) et l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 (1612).

La formule de révision est donc la suivante :

$$170 \text{ €} \times \frac{1612}{1624} = 168.74 \text{ €}$$

1624

Le Conseil Municipal fixe à **168.74 €** le loyer mensuel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

##### N° 2014/03/08 - Renouvellement du bail bureau de tabac

Le Maire expose au Conseil qu'il convenait, au 14 mai 2011, de renouveler le bail commercial des locaux du bureau de tabac - presse 7 bis Grande Rue à GRON.

En l'absence de renouvellement demandé par l'une ou l'autre des parties, le bail est reporté tacitement depuis le 15 mai 2011.

Par voie d'huissier en date du 26 février 2014, Madame Anne-Laure PASQUER a sollicité le renouvellement du dit bail.

Toutefois, compte tenu des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L.145-10 du nouveau Code de Commerce, si dans le délai de 3 mois suivant la signification de la demande de renouvellement, le bailleur ne fait pas connaître ses intentions, le principe du renouvellement est réputé être accepté.

Les deux parties étant d'accord, le Conseil Municipal :

- précise qu'en l'absence de renouvellement du dit bail, celui-ci est reconduit tacitement pour une durée de 9 années à compter du 15 mai 2011 ;
- précise que le loyer actuel a été fixé par délibération en date du 22 novembre 2012 à 522.03 €. Celui-ci est révisable tous les 3 ans.

## Acquisitions foncières

### N° 2014/03/09 – Acquisition de terrain – Grande Rue

Le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement de terrains situés au cœur du village, à proximité du Pôle Commercial.

Il s'agit :

- de créer une petite zone d'habitation pour les seniors ;
- de sécuriser la circulation des piétons sur l'axe rue Haute/Pôle commercial en évitant, par un chemin piétonnier, le carrefour rue Haute/Grande Rue ;
- de constituer une réserve foncière pour d'éventuels futurs commerces.

L'accès à cette zone étant relativement étroit, il convient de l'agrandir en faisant l'acquisition d'une partie de la parcelle A n° 1512 appartenant à Madame Corinne MIREUX, domiciliée au 1, rue Haute à GRON.

Monsieur MISCHEL (AZIMUT CONSEILS) a procédé à la division de la parcelle A n° 1512 en deux lots :

- un lot B de 1319 m<sup>2</sup> qui restera propriété de Madame MIREUX ;
- un lot A de 46 m<sup>2</sup> que la Commune souhaite acquérir.

Madame Corinne MIREUX accepte de céder pour 2300 euros le lot A de 46 m<sup>2</sup>. La Commune de GRON s'engage à payer les frais de géomètre, de notaire et de déplacer au droit de la limite de propriété la nouvelle clôture de la propriété de Madame MIREUX.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle pour 2300 euros; accepte de prendre en charge les frais de géomètre et le déplacement de la clôture et charge le Maire de faire établir l'acte par l'étude de Maître TATAT.

### N°2014/03/10 - Acquisition de terrain – Grande Rue

Le Maire expose au Conseil que, au cours des 5 dernières années, la Commune a acquis des terrains ayant appartenu à Monsieur CANZIANI, Monsieur FLAMANT, à Madame BLIN et à Mesdames TELLIER/ BELLEZANNE pour réaliser entre la Fosse aux Loups et le Pôle Commercial, une zone d'habitation pour seniors.

Pour rendre ce projet viable, il convient de faire l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur Jean-Pierre PICOUET demeurant 17 Grande Rue à GRON.

Monsieur MISCHEL (AZIMUT CONSEILS), géomètre, a procédé à la division de la parcelle A n° 1166 en deux lots :

- un lot 1 de 1000 m<sup>2</sup> que la Commune souhaite acquérir ;
- un lot 2 de 622 m<sup>2</sup> qui restera propriété de Monsieur PICOUET Jean-Pierre ;

Monsieur Jean-Pierre PICOUET accepte de vendre à la Commune le lot n° 1 de la parcelle A n° 1166 (voir plan joint) pour un montant de **25 000 euros**.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle au prix de **25 000 euros** ; accepte de prendre en charge les frais de géomètre et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir par l'étude de Maître ARNAUD ;

### N°2014/03/11 - Acquisition de terrain – Rue du Bordiot

Le Maire expose au Conseil que Monsieur Emmanuel ZUCCONI, agent immobilier à SURESNES (92) a acquis une parcelle rue du Bordiot, cadastrée section A n° 1542 de 5317 m<sup>2</sup> de Madame GUENIN Nadine et de Monsieur GUENIN François.

Une opération immobilière sera réalisée sur une superficie de 2 917 m<sup>2</sup> et concernera l'aménagement de 3 lots dans le respect des orientations d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

La surface restante environ 2400 m<sup>2</sup> ne peut être urbanisée que dans le cadre d'un aménagement plus global de la zone, avec notamment la création de voirie et de réseaux.

Monsieur ZUCCONI propose de vendre à la Commune de GRON ces 2400 m<sup>2</sup> non aménageables à court terme, pour la somme de 20 000 euros soit 8.33 euros/m<sup>2</sup> (voir plan joint.)

La Commune doit se porter acquéreur de terrains classés dans le Plan Local d'Urbanisme en zone 1AU (zone d'urbanisation future) afin de constituer des réserves foncières et réaliser les objectifs prévus dans ce document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (abstention de Monsieur Alain CHAPLY) et décide d'acquérir 2400 m<sup>2</sup> en zone 1AU « la Mailloterie » au prix de **20 000 euros** et charge le Maire de faire établir l'acte par l'étude de Maître TATAT.

#### **4 – FONCTION PUBLIQUE**

##### **FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France)**

###### **Convention formation BAFA N° 2014/03/12 -- 2014/03/14**

Le Maire expose au Conseil que la Commune s'est engagée à financer une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) à l'agent ayant en charge la gestion des TAP (Temps d'Activités Périscolaire), dans le cadre de son contrat d'avenir.

Il convient de passer une convention avec l'FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) à AUXERRE du 19 avril 2014 au 26 avril 2014 ;

La convention est conclue pour une durée déterminée de 8 jours pour un montant de **470 €** en demi-pension.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'FSCF et s'engage à régler la somme de **470 €** pour la formation générale.

###### **Convention formation BAFA - 2014/03/13**

Le Maire expose au Conseil que la Commune s'est engagée à financer une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) à un agent d'animation (service périscolaire école maternelle) dans le cadre de son contrat d'avenir.

Il convient de passer une convention avec l'FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) à AUXERRE du 19 avril 2014 au 26 avril 2014 ;

La convention est conclue pour une durée déterminée de 8 jours pour un montant de **470 €** en demi-pension.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'FSCF et s'engage à régler la somme de **470 €** pour la formation générale.

###### **Convention formation BAFA - 2014/03/14**

Le Maire expose au Conseil que la Commune s'est engagée à financer une formation d'un agent d'animation, non titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) dans le cadre de son contrat CAE/CUI.

Il convient de passer une convention avec l'FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) à AUXERRE du 21 avril 2014 au 26 avril 2014 ;

La convention est conclue pour une durée déterminée de 6 jours pour un montant de **370 €** en demi-pension.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'FSCF et s'engage à régler la somme de **370 €** pour la formation approfondissement.

## Services ALSH et Ados

### N°2014/03/15 - Rémunération des saisonniers

L'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 – art.40 dispose que les Collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Par délibération du 13 juin 2006 et du 14 juin 2012 ont été créés 4 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires pour besoin saisonnier à temps complet (35h/35h)

La rémunération de ces agents est fixée comme suit :

- Titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) – base 2<sup>ème</sup> échelon soit indice brut 334 (indice majoré 317)

- forfait journalier : 67.76 € brut

- heures de réunion de préparation : 9.68 € brut par heure

- forfait camp : 19.36 € brut par nuit

Ces modalités seront revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice et de la grille indiciaire.

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à rémunérer les agents non titulaires comme ci-dessus.

## 7 – FINANCES LOCALES

### Taux d'imposition 2014

#### 2014/03/16 - Vote des taux d'imposition 2014

Le Conseil décide de ne pas augmenter la pression fiscale et maintient les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 12.27 %
- Taxe foncière (bâti) : 8.28 %
- Taxe foncière (non bâti) : 27.63 %
- Taxe foncière des Entreprises (CFE) : 16.27 %

### Adoption des comptes administratifs

René VIRATELLE, 1<sup>er</sup> Adjoint, conformément à l'article L 212.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, est élu pour assurer la présidence.

### Comptes administratifs 2013

#### 2014/03/17 - Budget Principal : adoption du Compte Administratif

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		196 919.22	218 651.99		218 651.69	196 919.22
Opérations de l'exercice	2 198 605.22	2 454 014.95	1 209 337.10	1 475 411.36	3 407 942.32	3 929 426.31
<b>TOTAUX</b>	<b>2 198 605.22</b>	<b>2 650 934.17</b>	<b>1 427 988.79</b>	<b>1 475 411.36</b>	<b>3 626 594.01</b>	<b>4 126 345.53</b>
Résultats de clôture		452 328.95		47 422.57		499 751.52
Restes à réaliser			388 845.32	160 880.00	388 845.32	160 880.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 198 605.22</b>	<b>2 650 934.17</b>	<b>1 816 834.11</b>	<b>1 636 291.36</b>	<b>4 015 439.33</b>	<b>4 287 225.53</b>
Résultats définitifs		452 328.95	180 542.75			271 786.20



**2014/03/18 - Budget du service de l'eau : adoption du Compte Administratif**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		72 925.11		112 996.23		185 921.34
Opérations de l'exercice	125 262.68	44 694.15	15 406.23	32 060.31	140 668.91	76 754..46
<b>TOTAUX</b>	<b>125 262.68</b>	<b>117 619.26</b>	<b>15 406.23</b>	<b>145 056.54</b>	<b>140 668.91</b>	<b>262 675.80</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser	7 643.42			129 650.31		122 006.89
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>125 262.68</b>	<b>117 619.26</b>	<b>15 406.23</b>	<b>145 056.54</b>	<b>140 668.91</b>	<b>262 675.80</b>
Résultats définitifs	7 643.42			129 650.31		122 006.89

**2014/03/19 - Budget du service assainissement : adoption du Compte Administratif**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		111 408.79		826.12		112 234.91
Opérations de l'exercice	163 302.91	59 363.04		89.60	163 302.91	59 452.64
<b>TOTAUX</b>	<b>163 302.91</b>	<b>170 771..83</b>		<b>915.72</b>	<b>163 302.91</b>	<b>171 687.55</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		7 468.92		915.72		8 384.64
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>163 302.91</b>	<b>170 771.83</b>		<b>915.72</b>	<b>163 302.91</b>	<b>171 687.55</b>
Résultats définitifs		7 468.92		915.72		8 384.64

**Compte de gestion 2013****2014/03/20 - Budget Principal : approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur Bernard PINOT, Trésorier, est approuvé par le Conseil Municipal.

**2014/03/21 - Budget du service de l'eau : approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur Bernard PINOT, Trésorier, est approuvé par le Conseil Municipal.

**2014/03/22 - Budget du service assainissement : approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur Bernard PINOT, Trésorier, est approuvé par le Conseil Municipal.

**Affectation des résultats****2014/03/23 - Budget Principal : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2013 sur le Budget Primitif 2014 comme suit : **180 542.75 €** seront prélevés sur l'excédent de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement en investissement.

Le solde positif de **271 786.20 €** est reporté sur la section de fonctionnement en 2014.

**2014/03/24 - Budget du service de l'eau : affectation des résultats**

Les sommes de **7 789.02 €** en déficit de fonctionnement et **129 650.31 €** en excédent d'investissement sont reportés sur le budget primitif 2014.

**2014/03/25 - Budget du service assainissement : affectation des résultats**

Les sommes de **7 468.92 €** en excédent de fonctionnement et **915.72 €** en excédent d'investissement sont reportés sur le budget primitif 2014.

## Vote des Budgets Primitifs

### 2014/03/26 - Vote du Budget Principal

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de **2 687 339.20 €**

Section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de **1 406 802.32 €**

### 2014/03/27 - Vote du Budget du service de l'eau

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de **158 520.00 €**

Section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de **159 318.31 €**

### 2014/03/28 - Vote du Budget du service d'assainissement

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de **186 268.92 €**

Section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de **1 005.72 €**

## Ecole Maternelle

### 2014/03/29 - Travaux de rénovation : demande de subvention (DETR)

Le Maire présente le dossier concernant la 2<sup>ème</sup> tranche de rénovation de l'Ecole Maternelle « Les Damiettes ».

Cette deuxième tranche fait l'objet de différents travaux :

#### Rénovation extérieure du restaurant scolaire

Monsieur Eric BIRON sort de la salle pour la présentation de ce point.

La réfection du bardage extérieur par l'entreprise BIRON est estimée

à 27 146.42 € H.T. ;

La réfection de la toiture terrasse sur l'ensemble de l'école par l'entreprise COMBE est estimée à 21 107.30 € H.T.

Les habillages d'œil de bœuf, des descentes gouttières et couvertures par l'entreprise SENS SERRURERIE sont estimés à 1 970.00 € H.T.

#### L'aménagement de sanitaires au restaurant scolaire

Les travaux de VRD par l'entreprise COLAS sont estimés à 5 544.00 € H.T. ;

Les travaux de plomberie par l'entreprise PELE sont estimés à 3 549.50 € H.T.

Les travaux d'électricité sanitaires + éclairage extérieur + interphone par l'entreprise LONGEAU sont estimés à 2 857.14 € H.T.

Les travaux de peinture par l'entreprise LEPINE sont estimés à 2 213.00 € H.T.

#### Travaux de climatisation de 2 salles de classe

Le devis de l'entreprise LONGEAU est estimé à 6 158.50 € H.T.

#### Aménagement d'une marelle et acquisition d'un jeu sous le préau

Le devis de l'entreprise ECHO TECHNIQUE est estimé à 616.49 € H.T.

Le devis de l'entreprise PRIEUR EQUIPEMENT est estimé à 883.49 € H.T.

Le coût global des travaux est estimé à **72 045.84 € H.T.**

Le Conseil autorise le Maire à signer les devis présentés et sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. soit 40 % du montant H.T. soit **28 800.00 €**.

## Pôle d'Activités – Aménagement d'une placette

### 2014/03/30 - Demande de subvention (Conseil Général de l'Yonne)

Le Maire présente le dossier d'aménagement de la Placette au Pôle d'Activités entre les bureaux de l'ADMR et le salon de coiffure.

Cette placette sera réalisée sur une circonférence de 6 m en béton désactivé bloquée par de petits pavés pour la délimiter. Des bancs et poubelles y seront installés.

Cette placette fleurie pourrait être un lieu de vie et un lien au cœur du Pôle d'Activités pour se rendre aux autres commerces.

Un devis est présenté par la Société Métal Vert concernant deux bancs circulaires avec dossier et deux poubelles du même style pour un montant H.T. de 5 160 €.

Un devis est présenté par la Société IDTP pour le terrassement, le revêtement et la pose des pavés pour un montant H.T. de 9 592.94 €.

Un espace de stationnement cycles et VL sera également aménagé ainsi qu'une rampe handicapée sur le dénivelé de la placette par la Société IDTP pour un montant H.T. de 8 647.82 €

Un devis est présenté par l'entreprise BOUTAULT pour l'achat des végétaux pour un montant de 1 000 €.

Les travaux de plantations seront réalisés par les élèves de l'Ecole d'horticulture de GRON dans le cadre d'une épreuve d'évaluation certificative du BAC Professionnel – travaux paysagers.

Le Conseil autorise le Maire à signer les devis présentés pour un montant global de 24 400.76 € H.T et sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Yonne au titre de l'opération « 1000 villages » au taux de 30 % soit 7 320 €.

## 8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ASSOCIATION FONCIERE DE GRON

### Association Foncière de GRON

#### 2014/03/31 – Dissolution de l'Association Foncière de GRON et incorporation des chemins d'exploitation dans la voirie communale

Le Maire expose que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de GRON a dans sa délibération du lundi 10 mars 2014, demandé sa dissolution et proposé que les équipements réalisés par l' Association Foncière soient attribués à la Commune ;

Le Conseil Municipal accepte que les équipements suivants (parcelles) :

ZN	N° 1	« Le Marchais Gagé »	de 3 a 99 ca
ZN	N° 32	« Sous les Maquilles »	de 27 a 98 ca
ZN	N° 53	« Les Sablons »	De 31 a 95ca
ZO	N° 2	« Le Haut du Bois Creut »	De 21 a 22 ca
ZO	N° 14	« Les Sablonnières »	De 13 a 11 ca
ZO	N° 18	« Les Sablonnières »	De 34 a 49 ca
ZO	N° 22	« Les Grands Dos »	De 12 a 92 ca
ZP	N° 75	« Les Grands Cochanteaux »	De 43 a 93 ca
ZS	N° 1	« Les Chaponnières »	De 33 a 16 ca
ZS	N° 16	« Chemin du Roussemeau »	De 4 a 40 ca
ZS	N° 35	« La Mardelle aux Anes »	De 22 a 25 ca
ZT	N° 25	« Les Pierreries »	De 3 a 77 ca
<b>d'une contenance total de</b>			<b>2 ha 53 a 17 ca</b>

soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R 123-16 du Code Rural ;

- mandate le Maire de GRON pour représenter la Commune et signer tous les documents nécessaires à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement (Acte de Cession notamment).

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

Patrice CLAVIER, responsable de la Maison des Ados, a obtenu le concours d'animateur catégorie B.

Chantal VIDAL, de l'Agence Territoriale Routière de SENS propose dans un courrier en date du 7 mars 2014 de supprimer l'îlot central du petit rond-point situé au carrefour RD 72/zone industrielle à cause de la détérioration régulière des bordures. Des marques de peinture remplaceraient l'îlot central.

Les élus donnent un avis défavorable à cette modification qui risque d'inciter les véhicules à une plus grande vitesse.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Le terrain situé en face de la boucherie a été labouré en vue de créer une activité jardinage dans le cadre des activités périscolaires.

Danielle GREGOIRE rappelle que les épreuves sportives The trail se dérouleront les 3 et 4 mai 2014. Un millier de participants est attendu. Des bénévoles sont recherchés pour tenir le point de ravitaillement.

En cette fin de mandat municipal, Gilles MILLES, maire sortant qui ne se représente pas, remercie les adjoints, les conseillers municipaux et l'ensemble du personnel communal sans exception, pour l'ensemble du travail réalisé au cours de deux mandats passés. Françoise HUYSMAN et Marie-Pierre PODGORNIAK, conseillères sortantes qui ne sont plus candidates, se joignent à Gilles MILLES et remercient l'ensemble de leurs colistiers.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance,  
Eric BIRON.

Le Maire  
Gilles MILLES.